



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.478/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

PNUE

17 février 2020
Français
Original : Anglais

Première réunion du Comité de pilotage et de lancement du Projet IMAP-MPA financé par l'UE

Tunis, Tunisie, 10 mars 2020

Point 5 de l'ordre du jour : Plan de communication du projet actualisé

Plan de communication et de visibilité

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en quantité limitée. Les Délégués sont priés de se munir de leur exemplaire pour les réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Le projet “Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d’aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées” (ci-après dénommé projet IMAP-MPA), est financé par l’Union européenne (UE) – Direction générale des négociations pour le voisinage et l’élargissement (DG NEAR) et l’instrument financier européen du programme régional 2018-2022 Green MED III : IEV Sud, pour l’eau et l’environnement.
2. Le Projet IMAP-MPA a pour objectif principal de contribuer à la réalisation du bon état écologique (BEE) de la mer et des côtes méditerranéennes. Ainsi, ce projet propose de consolider, d’intégrer et de renforcer l’approche écosystémique (EcAp) pour la gestion des Aires marines protégées (AMP) et leur développement durable. Ceci sera réalisé par le biais de la surveillance et de l’évaluation de l’état écologique de la mer Méditerranée et de son littoral, y compris les AMP, dans une optique comparative et intégrée.
3. Ce projet vise également à améliorer la gestion des AMP par le biais de la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau complet et cohérent d’AMP bien gérées afin d’atteindre l’Objectif 11 d’Aichi en Méditerranée et de renforcer l’intégration du Programme de surveillance et d’évaluation (IMAP) dans le cadre de ce processus. Le Projet IMAP-PAM consolidera et poursuivra le développement du réseau méditerranéen d’AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées et surveillées. Cet objectif se réalisera à travers l’amélioration de la gouvernance et des politiques nationales relatives à la biodiversité ; la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion d’AMP et l’amélioration de la gestion des AMP avec des actions ciblées.
4. En outre, le projet appuiera le processus d’alignement des priorités méditerranéennes sur le Plan stratégique pour la biodiversité d’après 2020 de la prochaine Convention sur la diversité biologique (CBD), de même que d’autres questions émergentes aux niveaux mondial et régional.
5. Le projet contribuera à l’évaluation de l’efficacité des AMP à travers la mise en œuvre des composantes de la Biodiversité et Espèces non indigènes, Pollution et déchets marins et Hydrographie de l’IMAP, de manière intégrée. Ceci sera illustré en présentant et soulignant les différences de l’état écologique entre les AMP et les zones qui subissent de fortes pressions en raison de l’activité humaine. Ainsi, le projet contribuera également à l’évaluation générale de l’état de la mer et des côtes méditerranéennes et apportera un appui aux pays bénéficiaires en améliorant leurs capacités pertinentes, notamment par le biais de formations ciblées, d’échange de bonnes pratiques spécifiques et en mettant en place des programmes pilotes dans de nouvelles zones de surveillance de l’IMAP, à l’intérieur et à l’extérieur des AMP, en mettant l’accent sur l’échelle sous-régionale.
6. Il est prévu que le Projet IMAP-MPA soit exécuté sur une période de 42 mois, de juillet 2019 à décembre 2022, avec un budget total de 4.000.000 EUR et qu’il apporte une valeur ajoutée aux réalisations des projets EcAp MED II et MedMPA Network, financés par l’UE. Ces objectifs contribuent fortement à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de son Protocole ASP/DB, leurs obligations, politiques et engagements et contribuent à l’Objectif 11 d’Aichi sur la biodiversité, à la mise en œuvre de la Directive cadre ‘Stratégie pour le milieu marin’ de l’UE (DCSMM), de même que la Déclaration ministérielle de l’Union pour la Méditerranée (UpM).
7. Afin d’atteindre les objectifs ci-dessus, l’élaboration d’une stratégie de communication efficace est nécessaire afin de faciliter la communication et le dialogue relatif aux résultats, aux bonnes pratiques et aux leçons apprises, sur les plans interne et externe. En outre, elle devrait cibler les décideurs afin d’aborder les principales questions stratégiques qui visent notamment à assurer l’appui aux besoins en termes de planification intégrée marine et côtières, de gestion et d’application de la loi. Elle devrait également cibler d’autres publics clés, notamment les gestionnaires d’AMP et les principales parties prenantes des AMP afin d’améliorer le niveau de gestion efficace des AMP dans des pays cibles et en Méditerranée, de même que le secteur privé pour appuyer la diversification de l’économie locale et s’assurer que les communautés locales impliquées aient un revenu durable.

8. Dans ce cadre, le plan actuel de communication et de visibilité vise à identifier les principaux objectifs, groupes cibles et activités de communication afin de donner suite aux recommandations de suivi axé sur les résultats (SAR) effectué pour le projet MedMPA Network et veiller à garantir une bonne diffusion des résultats obtenus par le Projet.

9. Le plan de communication et de visibilité du Projet IMAP-MPA est structuré autour des trois sections principales suivantes :

- A. Les objectifs et les groupes cibles ;
- B. Les activités de communication et de visibilité ; et
- C. Les ressources

A. Les objectifs et les groupes cibles

Les objectifs de communication généraux :

- Sensibiliser et comprendre le projet IMAP-MPA, y compris l'appui qu'il reçoit de l'UE, les objectifs du projet, le rôle des Parties contractantes et la contribution du projet dans le processus élargi de la mise en œuvre de l'Objectif 11 d'Aichi et du Protocole ASP/BD par l'ensemble des pays méditerranéens, afin de garantir l'adhésion et l'appui continu des Parties prenantes et des partenaires tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Souligner les activités importantes, diffuser les résultats et les livrables.
- Promouvoir l'importance de créer un réseau de surveillance et d'évaluation fondé sur l'IMAP, solide, inclusif et équilibré entre les sexes, en Méditerranée.
- Défendre la nécessité de mettre en place un Réseau d'Aires marines protégées (AMP), augmenter le nombre d'AMP désignées et gérées en Méditerranée.

Les groupes cibles :

Les décideurs :

1. Les points focaux désignés de l'IMAP-MPA, les représentants de l'Algérie, de l'Egypte, d'Israël, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Palestine et de Tunisie, y compris, sans toutefois s'y limiter : les responsables gouvernementaux, les responsables politiques, les ministères pertinents (les Ministères de l'Environnement, de la Pêche, du Tourisme, de l'Aménagement maritime et du territoire, des Forêts, de l'Agriculture, de l'Eau, du Développement local, etc.).
2. Les représentants des institutions nationales de recherche.
3. Les points focaux nationaux du PAM et du SPA/RAC.
4. Les autres points focaux nationaux des CAR pertinents.

Les gestionnaires des AMP :

1. Les gestionnaires des AMP et les autres parties prenantes pertinentes des AMP impliquées dans la création et/ou la gestion des AMP en Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie.
2. Les gestionnaires d'AMP à l'échelle méditerranéenne.

Les experts/scientifiques :

1. Les membres du Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM).
2. Les experts participant aux Groupes de correspondance de l'Approche écosystémique dans le cadre de la Convention de Barcelone.
3. Les scientifiques, institutions et réseaux scientifiques pertinents en Méditerranée.

Les utilisateurs des AMP:

4. Les diverses parties prenantes impliquées dans l'utilisation des AMP dans les pays partenaires : les pêcheurs, le secteur du tourisme local et les autres opérateurs du secteur économique concerné, les populations locales, les organisations de la société civile, etc.

Les autres projets et initiatives pertinents :

1. Les autres projets, initiatives et processus (IUCN Med) régionaux (méditerranéens).
2. Les organisations intergouvernementales et les autres Conventions/accords pertinents (la Convention sur la Diversité biologique (CBD), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO/CGPM), ACCOBAMS, etc.).

Les résultats spécifiques pour chaque groupe cible, liés aux objectifs de l'action et aux phases du cycle du projet

- Les décideurs : Les décideurs sont conscients de l'importance de la mise en œuvre de l'approche écosystémique et de l'IMAP en vue d'atteindre le Bon état écologique, l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée et de contribuer au cadre de la biodiversité pour l'après 2020.
- Les gestionnaires des AMP : Les gestionnaires des AMP et les autres parties prenantes pertinentes sont conscients des principaux objectifs et état d'avancement du Projet, sont formés et participent à la production de solutions de gestion et appuient activement leur mise en œuvre à l'échelle locale, nationale et régionale et assurent la continuité, le suivi et la reproduction des activités du Projet. Ce groupe cible est important pour la durabilité des actions proposées.
- Les experts/les scientifiques : Les scientifiques sont conscients des principaux objectifs, produits, résultats et développements du Projet et participent à la définition de solutions de gestion des AMP et d'une stratégie de développement des AMP (aux échelles locale et régionale), de même qu'aux activités nationales et régionales du projet (en coordination avec les autorités nationales compétentes). Ils sont également conscients du processus de l'IMAP et contribuent à la réflexion/la mise en œuvre de la surveillance de la biodiversité.
- Les utilisateurs des AMP : Les utilisateurs des AMP sont conscients des principaux objectifs du Projet et de l'importance du potentiel de conservation et de protection des AMP, de leurs implications socio-économiques et des moyens de surmonter ces implications, appuient leur mise en œuvre lorsque cela est possible, et soutiennent en partie ou totalement le processus de conservation/de surveillance de la biodiversité.
- Les autres projets et initiatives pertinents : Les publics cibles sont conscients de la contribution du Projet IMAP-MPA à la protection et à la restauration de la biodiversité en Méditerranée et des synergies et des opportunités de collaboration pour les phases actuelles et futures. Ce groupe cible est également important pour la durabilité de l'action proposée.

B. Les activités de communication régulières (non liées aux réunions/ateliers/événements) :

- Mettre en valeur les produits, les outils de communication, guides et résultats réalisés et les leçons apprises à travers un document de communication conjoint élaboré par les partenaires du projet ; ce document sera distribué par chaque organisation dans son bulletin d'information électronique (e-Newsletter) (y compris le bulletin d'information du PAM) et les sites web/les médias sociaux et à l'occasion de leurs événements. – Public cible : tous les groupes cibles.

- Etablir et actualiser régulièrement le site web du Projet IMAP-MPA et diffuser les dernières informations relatives au réseau d'AMP en Méditerranée à travers les bulletins d'informations électroniques du Projet IMAP-MPA. – Public cible : - les décideurs, les gestionnaires et les scientifiques
- Les résultats des projets nationaux communiqués par les partenaires locaux à travers les médias locaux (Télévision, radio, presse) et les médias sociaux. – Public cible : Les décideurs et les utilisateurs
- La base de données en ligne sur les AMP de Méditerranée (MAPAMED) actualisée. – Public cible : les scientifiques et les utilisateurs
- Publication et diffusion de rapport de statut des AMP de 2020 et du document stratégique sur les AMP. – Public cible : tous les groupes cibles
- Publication de tous les documents et livrables produits dans le cadre du projet.

La nature et la typologie des activités :

- Élaborer des messages clés adaptés aux publics cibles.
- Participer et présenter le Projet, dans les réunions et événements pertinents (tout au long de la mise en œuvre du Projet).
- Permettre la visibilité du Projet dans tous les événements organisés ou coorganisés par le SPA/RAC, le Projet IMAP-MPA. Le projet sera présenté comme une contribution importante par le système PNUE/PAM sur les thèmes pertinents.
- Les produits de communication et les informations relatifs au Projet figureront sur les plateformes existantes et nouvelles du système du PAM, notamment la "Lettre du Coordonnateur du PAM" régulière qui sera lancé prochainement auprès des Parties contractantes.
- Mettre en exergue les travaux/les résultats du Projet dans l'ensemble des événements et réunions pertinents planifiés de l'ONU Environnement/PAM.
- Elaborer et partager les outils/campagnes/initiatives de communication afin d'améliorer la visibilité du projet, partager les travaux/résultats en cours du Projet, indiquer les enseignements tirés et sensibiliser/informer/éduquer.
- Créer un SharePoint afin de partager les informations utiles entre partenaires du Projet, comme les logos, les références à l'appui de l'UE, les divers supports de communication que les partenaires du Projet peuvent utiliser/adapter (brochures, présentoirs à enrouleur, etc.), le calendrier des réunions de coordination, etc.
- Inclure au minimum un article sur l'IMAP-MPA dans la [newsletter du PAM](#) trimestrielle.

Présence sur le web:

- Une page dédiée au projet sur le site web du PNUE/PAM comprendra toutes les informations requises et mettra en exergue le financement par l'UE le cas échéant, en tenant compte des exigences de communication et de visibilité de l'UE.
- Un article d'actualités sur le projet IMAP-MPA est publié bimensuellement sur le site web du PNUE/PAM.
- L'équipe de communication de l'Unité de coordination veillera à l'actualisation de la page et traitera également des demandes de l'équipe du projet élargie sous la supervision du bureau du Coordonnateur du PAM.

Les médias sociaux

- Le compte Twitter du PNUE/PAM nouvellement lancé sera utilisé afin de mettre en relief du contenu sur le projet avec le label approprié de l'UE. Le projet bénéficiera de la forte visibilité du compte twitter du PNUE/PAM.
- Un #hashtag distinctif sera créé pour le projet. Cet hashtag sera défini en consultation avec les parties prenantes du projet.

- Lorsqu'un contenu vidéo est produit, celui-ci est publié sur la playlist de YouTube du PAM nouvellement créée, abritée par le PNUE en tant que répertoire.
- L'Unité de coordination du PAM mettra en valeur et diffusera les produits de communication des plateformes et des canaux des systèmes du PAM, y compris les plateformes sociales gérées par les Centres d'activités régionales le cas échéant.

Les événements de communication à venir :

10. L'exécution du projet sera achevée à l'horizon du mois de décembre 2022, les produits et les résultats développés par le projet seront présentés et diffusés lors de plusieurs événements qui se produiront tout au long de la mise en œuvre du projet. Ce processus culminera avec la Conférence des Parties contractantes (COP) prévue au mois de décembre 2021.

- Réunion de lancement et conférence de presse
- Congrès Mondial de l'IUCN sur la conservation (juin 2020 à Marseille) : événement pour mettre en exergue les activités relatives aux AMP en Méditerranée, en s'appuyant sur les résultats des projets.
- Le Forum 2020 des Aires marines protégées en Méditerranée (novembre 2020, Monaco).

Tous les documents du Projet, de même que les supports de communication et de visibilité, devront se conformer au [manuel de communication et de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures de l'UE](#), qu'il conviendra de respecter pendant la mise en œuvre du Projet par le PNUE/PAM et le SPA/RAC et les autres partenaires ou sous-traitants.

Les résultats attendus et les indicateurs afférents

11. Les résultats attendus en termes de communication et de visibilité du Projet (et leurs indicateurs afférents), conformément aux objectifs définis dans le point A de ce Plan de communication et de visibilité, sont les suivants :

1. Les parties prenantes et les décideurs clés sont plus conscients de la valeur ajoutée et des impacts positifs des AMP écologiquement représentatives, interconnectées et efficacement gérées – **INDICATEUR** : le nombre de parties prenantes et de décideurs formés et informés sur les valeurs de l'AMP ;
2. L'appui de l'UE au Projet et à la Convention de Barcelone est visible – **INDICATEUR** : le nombre de rapports et de publications mentionnant le Projet et ses livrables, à travers les lignes directrices de visibilité du projet financé par l'UE et mis en œuvre par quatre partenaires. Il existe d'autres indicateurs, notamment le nombre de personnes à qui les documents seront envoyés, le nombre de personnes qui visitent le site web du projet et/ou le nombre de personnes qui téléchargent les documents depuis le site web du projet.
3. La communauté scientifique qui travaille sur la recherche/la conservation marine est informée de l'état d'avancement du Projet et des leçons apprises afin de fournir les éléments relatifs à des orientations pour les recherches futures liées à la gestion des AMP – **INDICATEUR** : le nombre de communications/publications/posters/débats diffusés auprès des organismes scientifiques. Il existe d'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes à qui les documents seront envoyés, le nombre de personnes qui visitent le site web du projet et/ou le nombre de personnes qui téléchargent les documents à partir du site web du projet.

C – Les ressources

Les ressources humaines

12. Les actions de communication et de visibilité seront mises en œuvre par le Chef du projet IMAP-MPA en coordination et communication avec le Responsable communication du PNUE/PAM afin d'appuyer une bonne exécution du Projet, de même qu'avec l'appui du SPA/RAC et d'autres partenaires du projet.

Les ressources financières

13. Le budget pour la communication et la visibilité a été inclus dans le budget des activités du Projet. En outre, le budget alloué aux déplacements de la proposition du Projet comprend également le financement approprié pour couvrir les activités de sensibilisation requises, la participation aux réunions régionales et internationales, si nécessaires.

Les produits de communication/de visibilité déjà développés :

N/A